



**À UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP  
TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉ AU 65, RUE DE  
L'HÔTEL-DE-VILLE, LE LUNDI 28 JUIN 2021 À 20 HEURES.**

**Sont présents:** La mairesse, madame Sylvie Vignet, le maire suppléant, monsieur André Beaulieu, les conseillers, messieurs Jacques Minville, Steeve Drapeau, Gérald Plourde, Mario Bastille et Nelson Lepage.

**Également présents:** Le directeur général, monsieur Denis Lagacé, et la greffière adjointe, M<sup>e</sup> Mathilde Asselin-Van Coppenolle.

**FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME LA  
MAIRESSE.**

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes et aux auditeurs et procède à l'ouverture de la séance.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Gérald Plourde:

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'immeuble situé au 40, rue Iberville;
4. Approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'immeuble situé aux 356 à 358 B, rue Lafontaine;
5. Acceptation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'immeuble situé au 463, rue Lafontaine;
6. Approbation d'un plan concernant l'opération cadastrale à réaliser pour procéder à la création du lot 6 453 036;
7. Approbation d'un plan cadastral préliminaire visant à doter la Ville d'un accès au secteur forestier situé au nord du parc industriel;
8. Approbation d'un projet de contrat à intervenir avec la Ferme Darilait inc. concernant la location des lots 4 984 218 et 4 057 049;
9. Approbation du protocole d'entente à intervenir avec la Société du parc côtier Kiskotuk;
10. Confirmation d'une permanence au poste de greffière et de directrice du Service du greffe et des affaires juridiques;

Rés. n°  
269-2021



11. Confirmation d'une permanence au poste d'avocate et de conseillère juridique au Service du greffe et des affaires juridiques;
12. Confirmation d'une permanence au poste de préposée à la bibliothèque temporaire au Service des loisirs, culture et communautaire;
13. Adjudication d'un contrat pour le projet STE-2021-03-11 Achat magasin matériel d'infrastructure;
14. Adjudication d'un contrat pour le projet STE-2021-04-07 Transport et tri de matériaux secs au LET;
15. Adjudication d'un contrat pour le projet STE-2021-04-22 Réfection du recouvrement et étanchéisation phase 2 - Zone A;
16. Acceptation d'ordres de changement pour le projet STE-2020-01-05 Construction d'une glace olympique et mise à niveau du Stade de la Cité des Jeunes;
17. Nomination d'un maire suppléant pour les quatre prochains mois;
18. Dépôt d'une déclaration d'intérêts pécuniaires d'un membre du conseil;
19. Avis de motion (RM2074 Tarif pour vente de terrains au parc industriel);
20. Avis de motion (RM2075 Circulation et stationnement);
21. Période de questions;
22. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
270-2021

### 3. **APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 40, RUE IBERVILLE**

ATTENDU qu'en date du 5 juin 2021, le représentant, mandaté par le propriétaire de l'immeuble situé au 40, rue Iberville, présentait au comité consultatif d'urbanisme un plan d'implantation et d'intégration architecturale, afin de procéder à l'installation d'enseignes projectives et posées à plat sur les façades des locaux situés aux 40, 42 et 44, rue Iberville et aux 80 et 82, rue Lafontaine;

ATTENDU qu'en date du 15 juin 2021, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'accepter le plan déposé, puisque le projet respecte les dispositions contenues au Règlement 1260-2 relatives à l'affichage au centre-ville;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller André Beaulieu:



Rés. n°  
271-2021

Que ce conseil, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé visant l'installation d'enseignes projectives et posées à plat sur les façades des locaux situés aux 40, 42 et 44, rue Iberville et aux 80 et 82, rue Lafontaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AUX 356 À 358 B, RUE LAFONTAINE**

ATTENDU qu'en date du 17 mai 2021, monsieur Stéphane Dubé, propriétaire de l'immeuble situé aux 356 à 358 B, rue Lafontaine, présentait au comité consultatif d'urbanisme un plan d'implantation et d'intégration architecturale, afin de procéder à la réfection de la façade et l'installation d'une enseigne posée à plat sur le bâtiment;

ATTENDU qu'en date du 15 juin 2021, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'accepter le plan déposé, puisque le projet respecte les dispositions contenues au Règlement numéro 1260-2 relatives à la rénovation des bâtiments et à l'affichage au centre-ville ;

ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller André Beaulieu:

Que ce conseil, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, approuve le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé visant la réfection de la façade et l'installation d'une enseigne posée à plat sur le bâtiment situé aux 356 à 358 B, rue Lafontaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
272-2021

**5. APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 463, RUE LAFONTAINE**

ATTENDU qu'en date du 8 juin 2021, le représentant, mandaté par le propriétaire du commerce Clinique dentaire Richard Thériault, présentait au comité consultatif d'urbanisme un plan d'implantation et d'intégration architecturale, afin de procéder à l'installation d'une enseigne posée à plat sans éclairage sur la façade du local situé au 463, rue Lafontaine;

ATTENDU qu'en date du 15 juin 2021, le comité consultatif d'urbanisme recommandait au conseil d'accepter le plan déposé, puisque le projet respecte les dispositions contenues au Règlement 1260-2 relatives à l'affichage au centre-ville;



ATTENDU que ce conseil juge opportun d'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil, sous la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé visant l'installation d'une enseigne posée à plat sans éclairage sur la façade du local situé au 463, rue Lafontaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
273-2021

**6. APPROBATION D'UN PLAN CONCERNANT L'OPÉRATION CADASTRALE À RÉALISER POUR PROCÉDER À LA CRÉATION DU LOT 6 453 036**

Il est proposé par le conseiller Mario Bastille, appuyé par le conseiller Steeve Drapeau:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service finances et trésorerie, approuve le plan cadastral numéro R2123R-1 daté du 9 juin 2021, annexé à la résolution, préparé par monsieur Éric Royer, arpenteur-géomètre, de ses minutes numéro 3376 concernant l'opération cadastrale à réaliser visant la création du lot 6 453 036 à la suite du morcellement du lot 6 453 037 et autorise la mairesse à signer les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
274-2021

**7. APPROBATION D'UN PLAN CADASTRAL PRÉLIMINAIRE VISANT À Doter LA VILLE D'UN ACCÈS AU SECTEUR FORESTIER SITUÉ AU NORD DU PARC INDUSTRIEL**

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Jacques Minville:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service du développement économique, approuve le plan cadastral préliminaire numéro R1337D-4 daté du 3 juin 2021, préparé par monsieur Samuel Dubé, arpenteur-géomètre, de ses minutes numéro 470 concernant l'opération cadastrale à réaliser visant à doter la Ville de Rivière-du-Loup d'un accès de vingt mètres de largeur au secteur forestier situé au nord du parc industriel et autorise la mairesse à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Rés. n°  
275-2021**

**8. APPROBATION D'UN PROJET DE CONTRAT À INTERVENIR AVEC LA FERME DARILAIT INC. CONCERNANT LA LOCATION DES LOTS 4 984 218 ET 4 057 049**

Il est proposé par le conseiller Gérald Plourde, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil, sous la recommandation du directeur du Service technique et de l'environnement, approuve le projet de contrat, annexé à la résolution, à intervenir avec la Ferme Darilait inc. concernant la location par la ferme d'une partie des lots 4 984 218 et 4 057 049, du cadastre du Québec, circonscription foncière du Témiscouata, conformément au plan annexé à la résolution, lesquels immeubles sont globalement situés au 316, rue Beaubien et autorise la mairesse et la greffière à signer ledit contrat pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le conseiller, monsieur Steeve Drapeau, déclare qu'il ne désire pas participer aux discussions ni à la décision concernant le prochain point à l'ordre du jour, puisqu'il entretient un lien d'affaires avec l'organisme et il quitte la salle.

**Rés. n°  
276-2021**

**9. APPROBATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA SOCIÉTÉ DU PARC CÔTIER KISKOTUK**

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Mario Bastille:

Que ce conseil approuve le protocole d'entente, annexé à la résolution, à intervenir avec la Société du parc côtier Kiskotuk concernant l'usage aux fins récréotouristiques du lot 4 983 952 et autorise la mairesse et le gestionnaire en environnement à signer ledit protocole d'entente pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

Le conseiller Steeve Drapeau reprend son siège.

**Rés. n°  
277-2021**

**10. CONFIRMATION D'UNE PERMANENCE AU POSTE DE GREFFIÈRE ET DE DIRECTRICE DU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

ATTENDU que la période de probation de madame Caroline Desjardins est atteinte;

ATTENDU que le rapport d'évaluation complété par le directeur général confirme que madame Desjardins répond favorablement à l'ensemble des critères d'évaluation et qu'elle a atteint le niveau d'adaptation requis pour occuper les responsabilités liées au poste de directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière;



Rés. n°  
278-2021

ATTENDU que la période de probation accomplie permet de confirmer qu'elle a atteint le niveau d'exigences techniques et comportementales adéquat pour remplir les devoirs et les responsabilités de la fonction de directrice du Service du greffe et des affaires juridiques et greffière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Gérald Plourde:

Que ce conseil, sous la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, confirme la permanence de madame Caroline Desjardins à titre de greffière et de directrice du Service du greffe et des affaires juridiques effective au 27 avril 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11. CONFIRMATION D'UNE PERMANENCE AU POSTE D'AVOCATE ET DE CONSEILLÈRE JURIDIQUE AU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

ATTENDU que la période de probation de madame Mathilde Asselin-Van Copenolle est atteinte;

ATTENDU que le rapport d'évaluation complété par la directrice du Service du greffe et des affaires juridiques confirme que cette dernière répond favorablement à l'ensemble des critères d'évaluation et qu'elle a atteint le niveau d'adaptation requis pour occuper les responsabilités liées au poste d'avocate-conseillère juridique;

ATTENDU que la période de probation accomplie permet de confirmer qu'elle a atteint le niveau d'exigences techniques et comportementales adéquat pour remplir les devoirs et les responsabilités de la fonction d'avocate et de conseillère juridique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Gérald Plourde, appuyé par le conseiller Mario Bastille:

Que ce conseil, sous la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, confirme la permanence de madame Mathilde Asselin-Van Copenolle à titre d'avocate et de conseillère juridique au Service du greffe et des affaires juridiques à compter du 6 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



<p><b>Rés. n° 279-2021</b></p>	<p><b>12. CONFIRMATION D'UNE PERMANENCE AU POSTE DE PRÉPOSÉE À LA BIBLIOTHÈQUE TEMPORAIRE AU SERVICE DES LOISIRS, CULTURE ET COMMUNAUTAIRE</b></p> <p>ATTENDU que la période de probation de madame Cindy Garneau est atteinte;</p> <p>ATTENDU que le rapport d'évaluation complété par la bibliothécaire confirme que cette dernière répond favorablement à l'ensemble des critères d'évaluation et qu'elle a atteint le niveau d'adaptation requis pour occuper les responsabilités liées au poste de préposée à la bibliothèque temporaire;</p> <p>ATTENDU que la période de probation accomplie permet de confirmer qu'elle a atteint le niveau d'exigences techniques et comportementales adéquat pour remplir les devoirs et les responsabilités de la fonction de préposée à la bibliothèque temporaire;</p> <p>EN CONSÉQUENCE,</p> <p>Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:</p> <p>Que ce conseil, sous la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines, confirme la permanence de madame Cindy Garneau au poste de préposée à la bibliothèque temporaire au Service des loisirs, culture et communautaire et qu'elle bénéficie des conditions de travail prescrites à la convention collective liant la Ville de Rivière-du-Loup et le Syndicat des employés municipaux de Rivière-du-Loup (CSN) - Division Loisirs.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p><b>Rés. n° 280-2021</b></p>	<p><b>13. ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE PROJET STE-2021-03-11 ACHAT MAGASIN MATÉRIEL D'INFRASTRUCTURE</b></p> <p>Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:</p> <p>Que ce conseil, sous la recommandation du chef de la division - travaux publics, accepte la soumission de Réal Huot inc., pour les lots numéro 1, 2, 3 et 4, au montant de 232 964,76 \$ taxes en sus, pour le projet STE-2021-03-11 Achat magasin matériel d'infrastructure et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
<p><b>Rés. n° 281-2021</b></p>	<p><b>14. ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE PROJET STE-2021-04-07 TRANSPORT ET TRI DE MATÉRIAUX SECS AU LET</b></p> <p>Il est proposé par le conseiller Gérald Plourde, appuyé par le conseiller André Beaulieu:</p>



Que ce conseil, sous la recommandation du gestionnaire en environnement, accepte la soumission de Conteneurs K.R.T. aux taux unitaires ci-dessous détaillés pour le projet STE-2021-04-07 Transport et tri de matériaux secs au lieu d'enfouissement technique et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci:

Année	Montant/tonne métrique (taxes en sus)
2021	105,00 \$
2022	107,50 \$
2023	110,00 \$
Montant approximatif de	419 205,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
282-2021

**15. ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE PROJET STE-2021-04-22 RÉFECTION DU RECOUVREMENT ET ÉTANCHÉISATION PHASE 2 – ZONE A**

Il est proposé par le conseiller Jacques Minville, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil, sous la recommandation du gestionnaire en environnement, accepte la soumission des Entreprises Claveau ltée, au montant de 1 648 696,47 \$ taxes en sus, pour le projet STE-2021-04-22 Réfection du recouvrement et étanchéisation phase 2 - Zone A et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
283-2021

**16. ACCEPTATION D'ORDRES DE CHANGEMENT POUR LE PROJET STE-2020-01-05 CONSTRUCTION D'UNE GLACE OLYMPIQUE ET MISE À NIVEAU DU STADE DE LA CITÉ DES JEUNES**

Il est proposé par le conseiller Nelson Lepage, appuyé par le conseiller Mario Bastille:

Que ce conseil, sous la recommandation de l'ingénieur adjoint au Service technique et de l'environnement, accepte les ordres de changement ci-dessous décrits de Construction Citadelle inc. pour le projet STE-2020-01-05 Construction d'une glace olympique et mise à niveau du Stade de la Cité des Jeunes et l'autorise à signer tous les documents requis à cet effet pour la Ville de Rivière-du-Loup et au nom de celle-ci:

Numéro de l'ordre de changement	Montant (taxes en sus)
20	93 541,15 \$
21	30 151,11 \$
22	34 217,59 \$



Numéro de l'ordre de changement	Montant (taxes en sus)
23	27 077,50 \$
Total	184 987,35 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°  
284-2021

**17. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES QUATRE PROCHAINS MOIS**

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Gérald Plourde:

Que ce conseil désigne le conseiller, monsieur Nelson Lepage, à titre de maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2021 et qu'il soit désigné pour agir comme substitut de la mairesse au sein du conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup durant cette période en cas d'absence de cette dernière, de son incapacité, de son refus d'agir ou de vacance de son poste et qu'il remercie le maire suppléant sortant, monsieur André Beaulieu, pour sa disponibilité et sa collaboration dans l'exécution de ses fonctions au cours des quatre derniers mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**18. DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL**

La greffière adjointe dépose devant ce conseil une mise à jour du formulaire de déclaration d'intérêts pécuniaires du conseiller, monsieur Gérald Plourde, daté du 20 juin 2021.

**19. AVIS DE MOTION (RM2074 TARIF POUR VENTE DE TERRAINS AU PARC INDUSTRIEL)**

ATTENDU l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19);

Le conseiller, monsieur André Beaulieu, dépose devant ce conseil le projet de Règlement numéro 2074 amendant le Règlement 1879, du 12 septembre 2016, concernant la tarification de certains services de la Ville et donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera ledit projet de règlement pour adoption.

Le projet de Règlement 2074 est disponible sur le site Internet de la ville et auprès du Service du greffe et des affaires juridiques.

**20. AVIS DE MOTION (RM2075 CIRCULATION ET STATIONNEMENT)**

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19)*;



Numéro de résolution

Le conseiller, monsieur Mario Bastille, dépose devant ce conseil le projet de Règlement numéro 2075 concernant la circulation et le stationnement et donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera ledit projet de règlement pour adoption.

Le projet de Règlement 2075 est disponible sur le site Internet de la ville et auprès du Service du greffe et des affaires juridiques.

## 21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse répond aux questions orales provenant de la salle et reçues par courriel.

## 22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La greffière,

M<sup>e</sup> Caroline Desjardins, OMA

La mairesse,

Sylvie Vignet